

Francois EPIN Auction

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

NOTRE RÔLE

Nous, François EPIN Auction, sommes une **Maison de Ventes aux Enchères**, opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques déclaré auprès du Conseil des Ventes Volontaires et régi par la loi du 10 juillet 2000 n°2000 642 modifiée par les lois du 20 juillet 2011 et du 28 février 2022 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Article L321-4 et suivants du Code de Commerce. De fait, François EPIN Auction, Maison de Ventes aux Enchères agit comme mandataire du vendeur.

OBLIGATIONS DU VENDEUR

En concluant et en signant le (formulaire de consignation / contrat de vente), le vendeur consent à ce que François EPIN Auction vende le lot en tant que votre mandataire autorisé et conformément aux présentes conditions du vendeur et aux conditions de l'acheteur. Le vendeur est responsable de toutes les déclarations et représentations que nous faisons en son nom. Au moment de la clôture de l'Enchère pour le Lot, un contrat de vente sera formé automatiquement entre le vendeur et l'Acheteur et vous serez seul responsable du respect des obligations, les garanties et représentations du Vendeur énoncées dans les Conditions de l'Acheteur.

Si le vendeur consigne pour le compte d'un tiers en tant que mandataire, il reconnaît et accepte que le vendeur et le tiers soient conjointement et solidairement responsables en tant que « vendeur » en vertu des présentes conditions du vendeur.

GARANTIES DU VENDEUR

Vous garantissez, déclarez et vous engagez (le cas échéant), à nous et à l'acheteur, qu'au moment de la réception du contrat de vente et à nouveau lors de la livraison :

le Lot nous est exclusivement réservé par vos soins pour la mise sur le marché et la vente aux enchères ;

soit (i) vous êtes le seul propriétaire légal et effectif du Lot, soit (ii) vous êtes dûment autorisé à vendre le Lot par le propriétaire conformément aux présentes Conditions du Vendeur et vous n'êtes lié par aucun droit de premier refus ou de préemption d'un tiers ;

le Lot est libre de tous privilèges, charges et charges de toute nature ;

vous avez le droit de transférer la propriété du Lot à l'Acheteur sans aucune restriction ni réclamation de quiconque et au moment où la propriété du Lot passe à l'Acheteur, la propriété et le droit de possession de l'Acheteur seront sans aucune restriction ;

il n'y a pas de restrictions sur le lot, sauf pour les droits standard de l'industrie, les droits de propriété intellectuelle et les droits moraux de l'artiste;

le lot ne contient aucune matière qui doit être déclarée à l'importation ou qui est fréquemment soumise à des restrictions aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans l'Union européenne;

Toutes les informations, y compris la description, les photographies ainsi que le(s) rapport(s) d'état préparé par vous ou en votre nom qui nous est fourni sont véridiques et exacts à tous égards et le lot est conforme à tous égards à la description, photographies et rapport d'état; le lot est authentique et réalisé par l'artiste et n'est pas une édition (sauf indication contraire sur le formulaire de consignation);

Toutes les exigences, déclarations et autorisations relatives à l'exportation et/ou à l'importation du Lot dans toute juridiction dans laquelle le Lot a été stocké ou transité ont été respectées ; Le lot peut être librement exporté du pays dans lequel il se trouve actuellement, sans délai, sans consentement, autorisation ou licence et ne contient aucune matière restreinte, telle qu'une espèce en voie de disparition ou protégée, ou autre; et vous devez nous dire dès que vous avez connaissance ou des raisons de soupçonner que l'une de vos garanties, déclarations ou engagements ci-dessus sont, ou peuvent devenir, fausses.

DESCRIPTION DU LOT

Dans les plus brefs délais suivant la signature du formulaire de consignation et, en tout état de cause, au plus tard 10 jours ouvrables avant la publication du catalogue en ligne, vous devez nous fournir les documents suivants dans le format que nous avons demandé :

- Adresse de localisation des oeuvres;
- Renseignements sur l'artiste (nom, date de naissance, biographie, portrait);
- Une description détaillée du lot, y compris (sans s'y limiter) la date de création, le titre, la provenance, les dimensions spécifiques, le poids, le support et les matériaux, les cadres, les supports ou les supports, les fixations et toute exigence de montage ou d'installation, toute exigence d'entretien (le cas échéant) et le nombre d'œuvres dans une édition (le cas échéant), et tout objet accessoire et/ou les matériaux, et en outre, si le lot est une œuvre d'art numérique, les spécifications logicielles ou matérielles spécifiques (y compris les versions minimales de celles-ci), la mémoire, la largeur de bande, la vitesse d'Internet ou de connectivité, ou tout autre équipement, la machinerie, l'alimentation électrique ou tout autre service au-delà de ce qui serait raisonnablement attendu d'un ménage résidentiel;
- Un rapport d'état exact et à jour.
- Des photographies précises et à haute résolution du lot qui montrent la couleur avec précision, qui représentent tous les détails pertinents du lot, y compris (sans s'y limiter) les détails de la signature de l'artiste (le cas échéant), tous les angles du lot; lorsque les photographies comprennent des éléments qui ne font pas partie du lot (par exemple, des montures, des cadres ou des projecteurs) un inventaire de ce qui fait partie du lot et de ce qui est du matériel supplémentaire, et précisent ce qui est inclus dans le lot et ce qui sera fourni à l'acheteur;
- des informations sur le statut fiscal du Lot et du Vendeur, y compris la TVA et la Taxe de vente, en particulier si le Lot est en libre pratique ou soumis à un régime spécial de TVA ou de Taxe de vente et si le Vendeur est inscrit à la TVA et à la Taxe de vente dans sa juridiction.

Le vendeur atteste intervenir dans le cadre de la présente vente, en qualité de :

Vendeur particulier, Français ou Union européenne,

Vendeur français assujetti à la TVA sur la marge

Vendeur français assujetti à la TVA selon le régime général

Vendeur Union européenne assujetti à la TVA sur la marge

Vendeur Union européenne assujetti à la TVA selon le régime général

Vendeur hors Union européenne ou non assujetti à la TVA

N°TVA :

Nous utiliserons les renseignements fournis par le vendeur pour décrire le lot dans notre catalogue en ligne. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le lot est tel que décrit dans le catalogue. Dans le cas où ce texte s'avérerait incorrect, l'Acheteur aura le droit d'annuler son achat. Dans le cas où l'Acheteur exerce son droit de rétractation, vous serez tenu de nous payer la **commission Acheteur**, tout intérêt encouru, y compris tous les coûts encourus par nous, qui peuvent inclure les frais d'expédition, les taxes d'importation, les droits et tarifs et toute autre taxe, les droits ou frais, ainsi que les dommages résultant de notre obligation d'annuler la vente du lot à l'acheteur.

Sous réserve de votre obligation de nous informer de toute information inexacte ou incomplète dans la description, vous acceptez que nous ayons une discrétion exclusive et absolue quant à : (i) la façon dont le Lot peut être combiné ou divisé en lots lors des Enchères ; (ii) son ordre de passage dans la vente; (iii) la façon dont un lot est décrit et illustré dans notre catalogue en ligne ; (iv) la date et le lieu de l'enchère; et (v) la façon dont l'enchère est menée.

TAXE FORFAITAIRE / IMPOSITION SUR LA PLUS VALUE

/_/ Le vendeur atteste sur l'honneur ne pas être résident fiscal en France et, en conséquence ne pas être assujéti à la taxe forfaitaire sur les objets de collection et bijoux (une attestation sur l'honneur sera à joindre au présent contrat).

Le vendeur certifie être en possession de tous les documents justifiant de la propriété, de la durée de détention depuis plus de 22 ans et des travaux de restauration éventuels.

En conséquence :

/_/ Faute de justificatifs suffisamment probants d'une durée de détention suffisante par le Vendeur, la taxe forfaitaire sera applicable au taux de 6,5% (sauf si le prix d'adjudication ou la valeur en douane en cas d'exportation est inférieur à 5 000 €)

/_/ Le vendeur opte pour le régime général de droit commun d'imposition de la plus-value réalisée et mandate François Epin Auction aux fins de souscrire la déclaration n°2092 dans le mois qui suivra la vente.

ESTIMATION ET RÉSERVE

Le mandat de vente énonce une estimation proposée. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre estimation proposée, vous ne devez pas signer le formulaire de consignation.

Une fois convenu avec vous, l'estimation sera indiquée dans la description. Les estimations ne sont qu'une expression de notre opinion sur le prix d'adjudication prévu pour le lot; une estimation ne doit pas être considérée comme une garantie quant au prix d'adjudication final. Il peut être nécessaire pour nous de modifier une estimation si de nouvelles informations apparaissent avant la vente aux enchères. Nous ne serons pas tenus responsables si un Lot ne se vend pas dans la fourchette de l'Estimation fournie et en aucun cas la vente ne peut être annulée par vous dans de telles circonstances.

Le mandat de vente précise également la réserve nette qui a été convenue avec vous. Nous avons le droit d'informer ou non les enchérisseurs si un lot a une réserve, mais le montant de la réserve ne leur sera pas communiqué. Nous sommes autorisés à accepter des offres inférieures à la réserve à condition que nous vous rendions compte au moins à ce que vous auriez reçu si

l'offre gagnante était à la réserve (compensation à hauteur de la réserve) et nous aurons également le droit d'enchérir en votre nom jusqu'au prix de réserve fixé. La réserve ne sera pas modifiée sauf avec votre permission.

RÈGLEMENT DU PRIX DE VENTE

Le règlement du prix de vente par François EPIN Auction au vendeur interviendra dans les 35 jours suivant la vente, si François EPIN Auction a effectivement perçu le montant de la vente sur ses comptes et après déduction des taxes. Pour les ventes soumises au droit de rétractation, cas d'une vente en ligne (online only), et lorsque le vendeur est un professionnel, l'acheteur qui agit en qualité de consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la prise de possession du bien, auquel cas le montant de la vente doit lui être restitué et le bien doit être restitué au vendeur. Le règlement des ventes soumises au droit de rétractation sera effectué à l'expiration du délai de rétractation qui est de 14 jours après réception du Lot par l'acheteur.

Si le Lot est invendu, nous avons le droit exclusif d'offrir le Lot à la vente, en après vente ou vente de gré à gré, pour une période de trente (30) jours civils après l'Enchère, à condition que le montant que vous recevez ne soit pas inférieur à la Réserve (ou tout montant inférieur que vous nous confirmez par écrit).

PAIEMENT

Le paiement du Prix d'Achat nous sera payable par l'Acheteur dans les sept (7) Jours Ouvrés suivant la Vente aux Enchères.

Vous convenez que nous avons le droit de déduire du prix d'achat (i) la prime de l'acheteur; et (ii) le droit de suite.

Nous vous rendrons compte de toutes les sommes dues, après toute déduction que nous sommes en droit d'effectuer, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la vente aux enchères, à condition que nous ayons été payés en totalité par l'acheteur à cette date, sinon dans les trente (30) Jours ouvrables suivant la réception du prix d'achat et de toute autre somme due. Si l'acheteur n'a pas payé le prix d'achat et toutes les sommes dues en totalité à la date d'échéance, François EPIN Auction peut prendre des mesures légales sous réserve d'un accord avec le vendeur, mais n'est pas obligé de le faire, et est en droit de prendre toute mesure jugée appropriée dans les circonstances, y compris l'annulation de la vente dans un délai de trois mois à compter de la vente et de considérer que le lot est invendu.

Le règlement est réalisé par virement bancaire et doit être effectué sur un compte à au nom figurant au contrat de vente. François EPIN Auction effectue tous les paiements dans la devise de la vente aux enchères, sauf accord écrit contraire. Si François EPIN Auction encourt des frais de transfert ou des frais de change pour effectuer un paiement, ces frais seront assumés par le vendeur de même que les fluctuations de taux de change.

EMPLACEMENT ET COLLECTE

Comme la vente aux enchères est en ligne uniquement, le vendeur reconnaît et accepte de conserver la possession du lot pendant la période de consignation et nous informe de l'emplacement. Le vendeur ne doit pas déplacer, ou prendre des dispositions pour déplacer, modifier, modifier ou réparer le Lot pendant la Période de Consignation autrement qu'avec notre consentement écrit. Le vendeur continue à assumer la responsabilité de la perte ou des dommages au Lot pendant qu'il est en votre possession jusqu'à ce que le risque de perte ou de dommage au Lot passe à l'Acheteur. Pendant la Période de Consignation, le vendeur doit

maintenir l'assurance du Lot égale à la Réserve si elle est fixée, sinon l'Estimation basse. Une fois vendu, l'assurance du lot doit être ajustée à la valeur du prix d'achat dans le cas où le prix d'achat est supérieur à la réserve ou à l'estimation basse (selon le cas).

À la suite du paiement de la vente aux enchères, François EPIN Auction partagera avec l'acheteur les coordonnées fournies par le vendeur pour organiser le transport des oeuvres.

Une fois que nous confirmons que nous avons reçu le prix d'achat et toutes les autres sommes dues, le vendeur conviendra d'une date et d'une heure avec le transporteur de l'acheteur pour l'enlèvement du Lot (ou son mandataire/expéditeur). L'acheteur est responsable de l'organisation et du paiement des expéditions et de l'assurance pendant le transit conformément aux conditions de l'acheteur.

Il vous sera demandé de communiquer de bonne foi avec l'Acheteur en lui fournissant toutes les informations et accès nécessaires pour lui permettre d'organiser la Livraison. Vous ne libérerez pas le Lot à l'Acheteur tant que nous n'aurons pas confirmé la réception de la totalité du Prix d'Achat. Si vous le faites, ce sera à vos risques et périls.

Avant la livraison du lot, vous devez :

- photographier l'état du lot immédiatement avant l'emballage et mettre à jour le rapport d'état;
- obtenir du transporteur un bon d'enlèvement mentionnant le rapport d'état;
- coordonner avec l'Acheteur (ou le représentant autorisé de l'Acheteur ou l'expéditeur) pour permettre à l'Acheteur (ou au représentant autorisé de l'Acheteur ou à l'expéditeur) d'emballer et de mettre en caisse le Lot pour l'expédition ;
- Vous assurer que le lot est disponible pour la livraison à la date et à l'heure convenues avec l'acheteur, ainsi que le rapport d'état mis à jour.

Dans le cas où le vendeur refuse de libérer le Lot à la date et à l'heure convenues avec l'Acheteur, François EPIN Auction est autorisé à rembourser le Prix d'Achat (et toute autre somme versée) à l'Acheteur et François EPIN Auction ne sera pas tenu de payer le Prix d'Achat au vendeur. Dans de telles circonstances, le vendeur est responsable de payer la Prime de l'Acheteur qui aurait été due, y compris tous les coûts engagés par François EPIN Auction et tous les dommages résultant de son obligation d'annuler la vente du Lot à l'Acheteur.

TITRE ET RISQUE

La propriété et les risques du Lot sont automatiquement transférés à l'Acheteur à l'enlèvement.

RETRAIT ET ANNULATION

Une fois que vous avez signé le contrat de vente, vous êtes obligé de procéder à la vente du lot aux enchères. Si vous retirez un Lot avant la vente pour une raison quelconque (qui doit nous être notifiée par écrit), vous devrez nous payer des frais de retrait de 75% de ce qui aurait été notre Prime d'Acheteur sur la base de l'Estimation basse, ainsi que des frais supplémentaires pour couvrir les frais que nous avons engagés avant la date du retrait ou en raison de celui-ci. Ces frais seront payables sur première demande.

François EPIN Auction est en droit de retirer le Lot sans engager sa responsabilité envers le vendeur si :

- il existe un doute quant à l'authenticité ou à l'attribution du Lot ;

- il est établi ou allégué que l'une des déclarations ou garanties annoncées par le vendeur est inexacte de quelque façon que ce soit;
- la vente aux enchères à laquelle il a été proposé de vendre le lot est reportée pour quelque raison que ce soit;
- François EPIN Auction détermine à son entière discrétion que la vente du lot aux enchères peut nuire à sa réputation.

En vertu de la directive européenne sur les droits des consommateurs (2011/83/CE), un acheteur (qui est un « consommateur ») de l'UE qui achète un lot aux enchères online, sans exposition publique, a le droit d'annuler un tel contrat de vente dans les quatorze (14) jours civils pour quelque raison que ce soit et sans engager la responsabilité de le faire si le vendeur est un professionnel. François EPIN Auction remboursera tout acheteur de l'UE exerçant valablement ce droit pour les paiements déjà effectués pour l'achat du lot. Le vendeur sera informé rapidement en cas d'annulation de la vente et des raisons invoquées par l'acheteur.

Si le lot est retourné dans le délai prévu par la loi, le vendeur ne sera pas payé. L'acheteur est responsable des frais de retour de l'article et le vendeur doit nous tenir pleinement informé de la date à laquelle l'article lui a été retourné. À la réception du lot, il doit inspecter le lot en tenant compte du dernier rapport d'état mis à jour, et confirmer si le lot a été reçu en bon état ou s'il y a des dommages, des changements matériels ou des pertes. Si le Lot est retourné endommagé ou si le Lot est perdu, nous conviendrons avec le vendeur de bonne foi du montant à déduire du remboursement de l'acheteur conformément à leurs droits légaux.

RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX VENDEURS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSIGNATION

Si le vendeur reçoit (directement ou indirectement) des demandes relatives au Lot pendant la Période de Consignation, il doit adresser ces demandes à François EPIN Auction et ne doit pas tenter de négocier directement la vente d'un Lot.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vous accordez une licence non exclusive, mondiale et libre de droits pour afficher les images du Lot que vous nous avez fourni pour la promotion des lots mis en vente aux enchères dont le nom de l'artiste et la description, sur le site Web et nos médias sociaux et le droit d'utiliser les images du lot à des fins de relations publiques et de marketing dans le cadre de la vente aux enchères. Nous nous réservons le droit de continuer à afficher les images du lot, le nom de l'artiste et la description sur le site Web et nos médias sociaux comme un registre des ventes passées. Vous acceptez que nous puissions superposer des filigranes et/ou des marques, lors de l'affichage des images du Lot.

Vous garantissez et déclarez que vous avez irrévocablement le droit, de la part de tout titulaire de droits d'auteur du Lot, d'accorder à François EPIN Auction la licence énoncée ci-dessus et de nous accorder cette licence pour la commercialisation, la promotion et l'offre du Lot aux Enchères, nous ne violerons aucun droit de propriété intellectuelle de tiers.

Vous ne devez pas obtenir de licence ou d'autres droits pour publier, diffuser ou reproduire tout matériel relatif au Lot (par ex. texte, documents, descriptions) créé ou produit par François EPIN Auction, autre que pour un usage privé ou avec notre consentement.

CONNECTIVITÉ ET PROBLÈMES TECHNIQUES

Drouot Live et Drouot Digital étant des services indépendants, François EPIN Auction décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement.

INDEMNITÉ

Le vendeur accepte de nous indemniser contre toutes les réclamations, procédures, responsabilités, coûts, dépenses et pertes découlant

- de toute violation réelle ou alléguée de toute garantie, déclaration, engagement ou obligation de sa part envers François EPIN Auction, que ce soit par acte ou omission ou autrement;
- toute erreur, description erronée ou omission dans toute description du lot (dans une entrée ou autrement) ou toute estimation à son égard;
- pour tous les frais et dépenses juridiques et connexes raisonnables engagés dans le cadre de toute mesure d'exécution prise par François EPIN Auction en plus des dommages-intérêts auxquels François EPIN Auction pourrait avoir droit en cas de litige.

CONFIDENTIALITÉ

Le vendeur reconnaît et accepte que François EPIN Auction puisse lui fournir (directement ou indirectement) les renseignements personnels de l'acheteur, qui peuvent constituer des données personnelles (et dans certains cas, des données personnelles sensibles), comme les noms et les coordonnées de l'acheteur. François EPIN Auction fournit ces Données Personnelles dans le but de permettre à l'Acheteur d'organiser la Livraison. Le vendeur peut établir une relation et l'Acheteur/Enchérisseur peut continuer à acheter d'autres œuvres de l'Artiste. Le vendeur ne doit pas divulguer ces Données à caractère personnel à un tiers, sauf si la loi l'exige ou si les présentes Conditions du Vendeur le permettent. Le vendeur ne doit pas faire ou faire faire quoi que ce soit qui pourrait mettre François EPIN Auction en violation de ses obligations en matière de protection des données.

DROIT ET JURIDICTIONS

La vente et les conditions de la vente sont régies par le Droit Français.

La Maison de vente est soumise aux règles du recueil des obligations déontologiques établi par le Conseil des Ventes Volontaires.

Les données personnelles recueillies par François EPIN Auction Maisons de Ventes aux Enchères sont traitées et utilisées dans le respect des règles RGPD.

Tout litige concernant cette vente sera porté devant le Tribunal du ressort de Paris.

OBLIGATION DE L'ACHETEUR

La vente se fait exclusivement au comptant et conduite en euros.

L'adjudicataire aura l'obligation de remettre ses noms et adresses au clerc faisant le procès-verbal.

Pour les ventes physiques, (en salle des ventes) l'exposition permet aux futurs acquéreurs de constater et d'apprécier l'état et la condition des objets présentés lors de l'exposition organisée avant la vente. Des rapports de conditions sur l'état des lots sont disponibles sur demande, et

restent à l'appréciation de l'acheteur. Tous les lots sont vendus en l'état, aucune réclamation après l'adjudication n'est possible.

Pour les ventes Online, (par voie électronique et entièrement dématérialisée via le site www.drouotonline.com) l'exposition sur le site Drouot Online vaut exposition publique, des rapports de conditions pouvant être demandés.

Les objets sont vendus sur désignation. La ville et le pays de l'adresse d'enlèvement figurent dans la description du Lot au catalogue. L'adresse précise et les modalités d'enlèvement seront communiqués à l'acheteur à l'issue de la vente sur le bordereau acheteur qui lui sera transmis.

Aucune réclamation sur l'état des biens ne sera recevable après l'adjudication.

Lorsque les biens proposés sont des biens dits d'occasion, la mention « état d'usage » s'appliquera à tous les lots. Ainsi l'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou autres éléments, sur le catalogue, rapport de condition ou sur le procès-verbal n'implique que le bien soit exempt de défaut. Les estimations sont inscrites à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme une certitude du prix auquel sera vendu l'objet. Les estimations, les poids, les dimensions et autres indications de restaurations sont indiqués à titre indicatif et ne sauraient constituer une garantie.

Lorsque les biens proposés sont des biens neufs, un rapport de condition sera produit sur demande.

Tous les biens sont vendus par le commissaire-priseur, et si nécessaire, par l'expert qui l'assiste, suivant les indications du catalogue, et des rectifications annoncées au moment de la présentation des lots et portées au procès-verbal de vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et techniques au moment de la vente. La vente se fait dans l'ordre établi par le commissaire-priseur.

Le commissaire-priseur dirige la vente. Il est libre de fixer le « pas » d'enchères au niveau qu'il lui semble approprié, et peut enchérir de manière successive pour couvrir les ordres d'achats qu'on lui confie.

En cas de double enchère reconnue par le commissaire-priseur, l'objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par le commissaire-priseur, le public sera admis à enchérir à nouveau.

Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

DROIT DE RÉTRACTATION

Pour les ventes physiques, (en salle des ventes, avec exposition), le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas dans le cadre des ventes aux enchères. Le droit de la vente aux enchères étant dérogatoire du droit de la consommation.

Pour les ventes Online, auxquelles le public ne peut assister, sont soumises au droit de rétractation. Seules sont toutefois concernées les ventes dont le vendeur est un professionnel et l'acheteur un consommateur, entendu comme le particulier qui n'agit pas pour des besoins professionnels.

Le droit de rétractation autorise alors l'acheteur à annuler la vente, étant entendu qu'il doit alors restituer le bien acheté et être remboursé de l'intégralité des sommes qu'il a versées. L'acheteur dispose pour cela d'un délai de 14 jours à compter de la prise de possession du bien.

FRAIS DE VENTE ET PAIEMENT

L'adjudicataire devra s'acquitter, en sus du montant de l'enchère, par lot, les frais et taxes suivantes :

– 20% HT, soit 24% TTC

Pour les adjudicataires enchérissant sur le site drouotonline.com (Drouot live et Drouot Online) ou toutes autres plateformes, il sera perçu des frais additionnels à la charge de l'acquéreur. Les frais additionnels de drouotonline.com sont de 3%HT, soit 3,6 TTC pour une vente online only.

Le paiement devra être effectué immédiatement après la vente, par :

– Par virement bancaire. Pour les virements provenant de l'étranger, les frais de banque internationaux sont à la charge exclusive des acheteurs.

En application de la réglementation TRACFIN, le règlement ne pourra pas venir d'un tiers au contrat de vente

Banque CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS PARMENTIER

134 AVENUE PARMENTIER

75011 PARIS

☎ 01 53 35 44 13

RIB 30066 10561 00020549802 62

IBAN. FR76 3006 6105 6100 0205 4980 262

BIC CMCIFRPP

ORDRE D'ACHAT

Les enchérisseurs devront s'enregistrer sur www.drouotonline.com pour enchérir. Drouot Live et Drouot Digital étant des services indépendants, François EPIN Auction décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement.

RETRAIT ET TRANSPORTS DES LOTS – LICENCE D'EXPORTATION

Pour les ventes physiques, dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. A ce titre, il appartient à l'acheteur de régler et retirer son lot le plus rapidement possible à notre garde meuble.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant le complet paiement de la somme due. Les objets ne pourront sortir du garde meuble sans présentation d'un bordereau acquitté.

Pour les ventes Online, dès l'adjudication prononcée, les achats sont maintenus sous l'entière responsabilité du vendeur. La responsabilité des achats est transmise à l'adjudicataire au moment de l'enlèvement des achats. L'acheteur devra prendre possession de son/ses achat/s dans les trente jours suivant la vente. Au-delà de ce délais, des frais correspondant à 2% du prix d'adjudication lui seront facturés par mois afin de couvrir des frais de gardiennage et assurance.

Pour les acheteurs UE assujettis, ceux-ci devront fournir à la Maison de Vente leur numéro d'identification TVA, ainsi que les justificatifs d'expédition des objets acquis.

Pour les acheteurs hors UE, s'ils souhaitent exporter leurs achats, ceux-ci doivent le faire savoir au plus tard le jour de la vente. (Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition qu'un justificatif de douane en bonne et due forme soit remis à François EPIN Auction dans un délai de trois mois de la vente, et que le nom de la Maison de Vente y soit mentionné en tant qu'exportateur. Le bordereau d'adjudication est dû intégralement, la TVA est remboursable par la suite sur présentation des références du compte bancaire).

DÉFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement de l'acheteur dans le mois qui suit la vente, et après une mise en demeure infructueuse, François EPIN Auction, entamera une procédure de recouvrement à la charge de l'acheteur.

A compter de trois mois après la vente et à la demande du vendeur :

- L'objet peut être remis à la vente dans un délai de trois mois, sur réitération des enchères. L'Adjudicataire défaillant devra supporter toute différence de prix négatif, et tous les frais imputés par cette seconde vente. La différence de prix positif devant être reversée au vendeur.
- La vente pourra être annulée sans recours possible.

DROIT ET JURIDICTIONS

La vente et les conditions de la vente sont régies par le Droit Français.

La Maison de vente est soumise aux règles du recueil des obligations déontologiques établi par le Conseil des Ventes Volontaires.

La Maison de vente est tenue par une obligation de moyens. Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle soit démontrée et prouvée à son encontre dans un délai de cinq ans à compter de la vente.

Certains biens devront faire l'objet de certificats d'exportation auprès de la Direction des Musées de France, une autorisation douanière pourra également être requise pour l'exportation.

Pour les lots en ivoire, nous vous informons que sont mis en vente des spécimens conformes au règlement CE 338-97 du 09/12/1996 art. 2-W antérieur au 01/06/1947. Pour une sortie de l'UE, un CITES d'export sera nécessaire, celui-ci sera à la charge du futur acquéreur.

L'Etat dispose d'un droit de préemption. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication. Le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. François EPIN Auction ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

Les photos et vidéos étant la propriété de François EPIN Auction, toute reproduction ou diffusion des photos ou vidéos devra être demandée par autorisation écrite auprès de la Maison de Vente.

Conformément à l'article L321-7 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Les données personnelles recueillies par François EPIN Auction sont traitées et utilisées dans le respect des règles RGPD.

Tout litige concernant cette vente sera porté devant le Tribunal du ressort de Paris.